



**Contribution d'Emmanuel MAURY, Vice-président de l'AFAL, membre libre –
ASOM**

**Séance 8 : « Vers le Sommet de Phnom Penh : quelles perspectives pour la
Francophonie ? »**

***« Le projet francophone et la mobilisation de la société civile à la veille du Sommet de
Phnom Penh »***

Vendredi 26 juin 2026

M. le Président,
Mme la Présidente honoraire,
M. le Secrétaire perpétuel,
M. l'Ambassadeur,
M. le Recteur de l'AUF,
Mme la Députée de l'APF,
M. le Conseiller de la ministre de la Francophonie,
Mme la Conseillère régionale,
Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,
Chères Consœurs et chers Confrères,
Chers amis,

C'était Jacques Godfrain, président de l'AFAL, qui aurait dû s'exprimer aujourd'hui. Mais il est coincé au fond de l'Aveyron et regrette beaucoup de ne pas pouvoir être parmi nous. Il m'a donc chargé de le remplacer.

Je tiens d'abord à remercier notre présidente honoraire Christine Desouches d'avoir réservé cette place à la société civile, en particulier à l'Alliance des associations de langue française (AFAL).

Il est vrai que l'AFAL, principale fédération des associations francophones en France et dans le monde, créée il y a plus d'un demi-siècle par l'ancien ministre Xavier Deniau, joue un rôle important. Elle regroupe une centaine d'associations telles que la Fédération internationale des professeurs de français, Défense de la langue française - présidée jusqu'à encore récemment par notre éminent confrère Xavier Darcos -, Avenir de la langue française, le Forum francophone des affaires, le Groupement du patronat francophone, l'Associations internationale

de la presse francophone, la Mission laïque, pour ne donner que quelques exemples. Je salue d'ailleurs ici la présence de plusieurs de ses membres : Jacques Legendre, conseiller spécial du président Godfrain, Alban Bogeat, président du Cercle Richelieu-Senghor, ou Philippe Péjo, secrétaire général du Comité des jeunes ambassadeurs francophones (JAF). En ce sens, cette fédération est à l'image de la belle formule du président Senghor sur la Francophonie : « cet humanisme intégral qui se tisse autour de la terre ».

L'AFAL est aussi membre consultatif de l'OIF, de l'ONU et de l'UNESCO et assure, en la personne de l'ancien député Jacques Krabal, la vice-présidence de la Conférence des organisations internationales non-gouvernementales de la Francophonie (COING) auprès de l'OIF ainsi que la présidence de la Commission A sur la langue française.

Elle sera donc évidemment, comme chaque fois, présente au prochain Sommet de la Francophonie au titre de la société civile.

Il est difficile de résumer en peu de temps l'avis de l'ensemble des associations, d'autant que toutes ne sont pas d'accord sur tout. Je me limiterai donc à ce qui nous paraît être les quatre principales priorités en vue du Sommet.

1. La première est l'élection du ou de la prochain(e) secrétaire général(e) de la Francophonie, enjeu stratégique

C'est un point essentiel car cette fonction est la clé de voûte de la Francophonie. Elle déterminera l'image que l'on entend donner de la Francophonie, de même que sa stratégie et les politiques conduites, dans un contexte international de plus en plus troublé et sur fond de remise en cause des institutions multilatérales.

Or force est de constater qu'il y a cette fois-ci, non pas un, mais quatre candidats : Mme Mushikiwabo, qui se représente ; Mme Juliana Lumumba, ancienne ministre de la Culture de la RDC, Mme Coumba Bâ, plusieurs fois ministre de Mauritanie, et M. Dacian Ciolos, ancien Premier ministre de Roumanie – tous les quatre soutenus par leur État d'origine. Cette pluralité des candidatures révèle un certain attrait pour la fonction, ce qui est bien, mais aussi, il faut bien le dire, que le bilan de l'actuelle titulaire ne fait pas, loin s'en faut, l'unanimité.

Plusieurs problèmes de gouvernance ont été évoqués, de même qu'un manque de vision, relayés par un certain nombre de membres de nos associations francophones. D'ailleurs, en huit ans, le président de l'AFAL, qui est la principale fédération francophone, n'a jamais été convié à un entretien avec la secrétaire générale – ce qui se faisait par le passé.

On invoque aussi le bilan politique limité, notamment au regard des principes de la Déclaration de Bamako sur la démocratie.

D'autres membres nous rappellent par ailleurs que la règle habituelle aujourd'hui pour les chefs des grandes organisations internationales est celle de deux mandats maximum – règle prévalant aussi pour les chefs d'État dans la plupart des démocraties. Et l'on s'interroge : pourquoi cette règle ne s'appliquerait pas à l'OIF ?

Le choix du futur titulaire du poste méritera donc une attention particulière, non seulement aux personnes, à leur parcours, aux pays dont ils viennent, mais aussi à leur programme, à leur vision pour la Francophonie et à leur capacité à porter pour elle une ambition nouvelle. À leur aptitude aussi à fédérer et à faire consensus. Leur audition par la conférence

ministérielle commence dans quelques jours. Et nous envisageons, comme l'ASOM, de les entendre également lors de notre Forum des associations prévu au mois de septembre.

2. La deuxième priorité est une ambition nouvelle pour la Francophonie

Surtout dans un contexte marqué par le départ de l'OIF de pays traditionnellement ancrés dans la Francophonie, comme le Niger, le Mali ou le Burkina Faso, ainsi que par la multiplication des conflits auxquels des pays francophones sont liés (Liban, RDC, Rwanda, Arménie, RCA, Ukraine...). Sans compter la difficulté de conforter la démocratie dans un certain nombre de pays et le risque de la constitution d'un État islamique au Sahel. Pour y faire face, la stratégie doit être claire, la volonté sans faille et les moyens adaptés.

3. Cette ambition passe aussi par la défense de la place du français dans les organisations internationales – troisième priorité

Alors que le français est langue officielle et de travail de la plupart des organisations internationales (Union européenne et institutions de l'ONU notamment), son emploi ne cesse d'y décliner au profit de l'hégémonie de l'anglais. La part des documents d'origine en français (directives et règlements) de la Commission européenne est passée de plus de 30 % en 2000 à moins de 3 % aujourd'hui. Est-ce normal alors que la Grande-Bretagne a quitté l'UE, que seuls 1 % des habitants de l'Union ont l'anglais comme langue maternelle (contre 10 à 15 % pour le français) et que la question du coût des traductions ne se pose plus avec les logiciels d'intelligence artificielle dont nous disposons ? La réponse est évidemment non.

Il en est de même dans les institutions de l'ONU. Sait-on que l'on peut, par exemple, trouver à l'UNESCO des documents sur la diversité culturelle exclusivement en anglais ou que, pour postuler dans cette organisation, le processus se fait quasi exclusivement en anglais ? Est-ce normal ? La réponse est également non.

Nous estimons donc que le respect de la place du français dans ces organisations, tant pour les documents écrits que les interventions orales, doit être exigé des dirigeants francophones et que ceux-ci, dans leurs interventions officielles, devraient s'engager à s'exprimer autant que possible en français – avec naturellement toutes les traductions nécessaires pour être compris de tous. Cette règle est loin d'être appliquée et la France n'est pas le pays le plus exemplaire ! Une telle discipline ne coûterait pourtant pas grand-chose. Mais elle pourrait largement contribuer à placer au premier rang le monde francophone – qui recouvre, faut-il le rappeler, 400 millions de locuteurs, 90 États ou gouvernements dans le monde et environ 15 % du PIB mondial.

L'hégémonie d'un seul, l'histoire nous l'a appris, n'est bonne ni politiquement, ni économiquement, ni culturellement, ni du point de vue linguistique. L'avenir, tel que nous le souhaitons tous ici - fondé sur la confrontation des savoirs et des idées et une forme de progrès de l'esprit humain - est au contraire au plurilinguisme. C'est ce qu'a bien compris par exemple l'Université Dauphine, classée dans les meilleurs palmarès du monde, en imposant à ses élèves des cours en français en France et la maîtrise d'au moins deux langues étrangères.

Plusieurs études scientifiques récentes, dont celle de *Nature Aging*, ont d'ailleurs montré que la maîtrise de plusieurs langues, dont la sienne propre, favorisait le développement de l'intelligence et réduisait les risques de maladies mentales...

4. Enfin, le rayonnement de la langue française passe, et c'est la quatrième priorité, par la promotion et le respect de l'usage du français en France

Cela n'a échappé à personne : la langue française est malmenée et menacée dans notre pays par la prolifération des anglicismes, y compris dans les services publics. Or la langue fait partie de notre patrimoine, immatériel certes, mais ne mérite-t-elle pas qu'on la défende avec la même ardeur que celle employée à reconstruire Notre-Dame de Paris ? Des emprunts justifiés aux langues étrangères ne posent pas de problème, ils ont toujours eu lieu et peuvent enrichir notre langue. Mais la prolifération du *globish*, langue appauvrie et sans nuance de quelques centaines de mots, c'est autre chose. D'autant que l'article 2 de notre Constitution est clair : « La langue de la République est le français ». Ce principe, comme la législation qui en découle, notamment la loi Toubon du 4 août 1994, sont régulièrement violés.

C'est la raison pour laquelle l'AFAL a mis en place depuis environ un an un Pôle de veille et d'action juridique sur la langue française, coordonnant les associations spécialement agréées pour défendre cette langue – Défense de la langue française, Avenir de la langue française et le Forum francophone des affaires -, toutes membres de notre fédération. Il a ainsi diligenté aujourd'hui quelque 200 recours pour faire respecter la loi.

Ce Pôle a aussi pour mission de réfléchir à la révision de la loi Toubon, qui est aujourd'hui lacunaire. Et quelle n'a pas été notre surprise, et notre déception, d'apprendre hier que la proposition de loi, en cours d'étude au Sénat, que l'on promet depuis plusieurs années et qui devait nous être transmise au printemps, a été suspendue jusqu'aux prochaines échéances électorales !

Reste que les nombreux bénévoles de ces associations ne suffisent pas. Il faut aussi financer des recours. La Délégation générale à la langue française (DGLFLF) y aide mais ses moyens sont limités. Il serait souhaitable que le ministère des Affaires étrangères, dans son volet Francophonie, y contribue, de même que le ministère de l'Éducation nationale. Un appui d'autres acteurs publics comme l'Académie française serait logique et l'on peut espérer la contribution de certains mécènes, dont certains ont fait part de leur intérêt.

Pour terminer, j'évoquerai deux proverbes. L'un français, attribué à Napoléon : « Impossible n'est pas français », qui peut laisser penser qu'une grande ambition pour la Francophonie est possible. Et, puisqu'on va passer de la présidence française à la présidence cambodgienne, un second, cambodgien : « L'espoir fait vivre, l'attente fait mourir ». Gageons que le Sommet de Phnom Penh nourrira l'espoir dans le cœur de l'ensemble des acteurs francophones, plutôt qu'une sempiternelle attente.